



## **1. Objet**

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations entre l'organisme de formation Alter & Comm, dont le siège social est situé 3899 chemin des Borrels, 83400 Hyères, et ses clients, dans le cadre de la prestation de formations et de bilans de compétences.

## **2. Prestations proposées**

- Formations professionnelles.
- Bilans de compétences.

Les contenus, modalités et objectifs des prestations sont détaillés dans les documents d'information transmis au client (site internet, devis, programme personnalisé).

## **3 .Modalités d'inscription**

La convention n'est parfaitement conclue entre les parties que sous réserve de l'acceptation expresse de la commande ou du devis. La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie, par tout moyen, le bulletin d'inscription ou devis signé (transmission électronique, courrier).

## **4. Délai de rétractation pour les bilans de compétences**

Conformément aux articles L. 6353-6 et suivants du Code du travail, le bénéficiaire d'un bilan de compétences dispose d'un délai de rétractation de 15 jours à compter de la signature de la convention de prestation.

- Toute demande de rétractation doit être formulée par écrit et envoyée à [Adresse postale ou email].
- En cas de rétractation dans ce délai, aucune somme ne sera due, et tout acompte éventuellement versé sera intégralement remboursé.

Cette clause garantit que le délai de rétractation est clairement mentionné et conforme à la réglementation

## **5. Tarifs**

Tous les prix sont indiqués en euros et facturés hors TVA. TVA non applicable selon l'article 261-4-4 du code général des impôts.

Les tarifs sont précisés dans les devis établis pour chaque prestation.

Le prix comprend uniquement l'animation de la formation, les documents administratifs et évaluations fournis par le Prestataire, les documents fournis par le formateur et les supports

pédagogiques. Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage. Les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge exclusive du Client.

#### **4. Modalités de paiement**

##### **Financement « mon compte formation »**

Le client a la possibilité d'utiliser toute ou partie des heures cumulées dans son Compte Personnel de Formation afin de régler le coût de l'action de formation

L'organisme s'engage à respecter scrupuleusement, les « CGU des Organismes de Formation » de la caisse des dépôts et consignations notamment en matière de transparence des informations liée à l'action de formation et en termes de respect des délais de réponse des demandes d'inscription.

Dans le cas où les sommes disponibles sur le Compte Formation du stagiaire ne suffirait pas à couvrir l'intégralité des frais de formation prévue, le stagiaire est averti qu'il devra effectuer le paiement du reste à charge, par carte bancaire ou abondement Pôle emploi et uniquement via la plateforme dématérialisée « mon compte formation ». Sans quoi son inscription ne sera pas retenue par l'organisme. En cas d'annulation, volontaire ou involontaire, du fait du stagiaire ou non, les conditions prévues dans les CGV s'appliqueront.

##### **Prise en charge OPCO**

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO ou d'un organisme tiers, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Alter & Comm procèdera à l'envoi de la facture aux organismes concernés. Dans le cas où Alter & Comm ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

- Les prestations doivent être réglées selon les modalités précisées dans le devis ou la convention de formation.

Les factures sont payables en euros, à réception de facture, sans escompte et à l'ordre de Alter & Comm'.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 15 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com.

#### **6. Annulation et report**

- **Annulation par le client** : Toute annulation doit être notifiée par écrit (email ou courrier recommandé).

- Plus de 15 jours avant le début de la prestation : remboursement intégral.

- Moins de 15 jours avant le début de la prestation : facturation de 15 % du montant total en raison des frais engagés.

- **Annulation par l'organisme de formation** : En cas d'imprévu, l'organisme s'engage à proposer un report ou à rembourser intégralement les sommes perçues.

## **7. Obligations des parties**

- L'organisme de formation s'engage à fournir une prestation conforme au programme établi et à mobiliser les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs.
- Le client s'engage à respecter les règles de discipline et le règlement intérieur en vigueur.

## **8. Propriété intellectuelle**

Les supports quels qu'ils soient sont strictement personnels à Alter&Comm et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le client s'interdit de reproduire directement ou indirectement, en totalité ou partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations Alter & Comm ou à des tiers lesdits supports, sans accord écrit préalable d'Alter & Comm.

## **9. Données personnelles**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client et le salarié à l'organisme de formation Alter & Comm, sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des informations commerciales.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Alter & Comm.

Conformément à la réglementation RGPD et à la loi relative à la protection des données personnelles, l'ensemble des données personnelles recueillies au cours de la prestation feront l'objet d'un traitement effectué sous le contrôle de Mme Patricia de Cussy.

L'organisme de formation Alter & Comm s'engage à appliquer les mesures administratives et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client et du salarié, sauf en cas de contrainte légale.

Dans le cas d'un désaccord du client et/ou le bénéficiaire sur les procédures mises en œuvre par Alter & Comm pour la protection de ses données, il lui est possible d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique des Libertés.

## **10. Réclamation règlement des litiges**

Toute réclamation doit être réalisée par mail à l'adresse [contact@alteretcomm.com](mailto:contact@alteretcomm.com) ; en indiquant en objet « Réclamation »

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, coordonnées du ou des médiateurs de la consommation dont relève l'organisme de formation :

CNPM MEDIATION CONSOMMATION

27 avenue de la libération – 42400 Saint Chamon

## **11. Litiges**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société Alter&Comm' qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble

## **12. Application des conditions générales de vente**

La signature d'un devis ou d'une convention de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Les conditions générales de vente s'appliquent dès la signature de la convention de formation professionnelle ou du contrat de formation professionnelle. Si une ou plusieurs dispositions des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive d'une juridiction compétente, Alter & Comm s'engage à supprimer et remplacer immédiatement ladite clause par une clause juridiquement valide.